



Newsletter 3/2025 de l'ElCom

Berne, le 27 février 2025

Adaptation et élaboration de nouvelles directives, communications et FAQ

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 du premier volet des révisions de la loi sur l'approvisionnement en électricité et de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, il est nécessaire d'adapter ou de remanier certaines directives et communications de l'ElCom.

- L'ElCom a rédigé une nouvelle communication concernant la part minimale de 50 % de production propre élargie issue d'énergies renouvelables indigènes qui doit être vendue dans l'approvisionnement de base (art. 4a, al. 1, OApEl ; part minimale 1). La communication apporte des précisions sur le respect de cette part minimale 1.
- L'ElCom a publié une nouvelle directive concernant un délai transitoire pour atteindre la part minimale de 20 % d'énergies renouvelables produites par des installations sises en Suisse (art. 4a, al. 2, OApEl ; part minimale 2). En conséquence, la part minimale de 20 % peut également être remplie pendant une période transitoire de deux ans par le biais d'achats de garanties d'origine.
- Lors de sa séance du 4 mars 2025, l'ElCom a également édicté une nouvelle directive concernant l'attribution des contrats d'achat existants et leur documentation. La directive précise la disposition transitoire de l'art. 33c, al. 2, LApEl.
- La directive existante 3/2022 concernant la règle des 60 francs a été complétée par un chiffre 0. Il y est indiqué que la directive s'applique encore aux années tarifaires jusqu'à 2025 inclus. À partir de l'année tarifaire 2026, le bénéfice approprié dans l'approvisionnement de base en énergie sera calculé conformément à l'art. 4, al. 3, let. a, ch. 5, OApEl.
- Un nouveau document a été créé et mis en ligne pour les questions et réponses sur la stratégie énergétique 2050 à partir de l'entrée en vigueur de l'acte modificateur unique. Pour l'instant, il contient notamment une sélection de questions et de réponses sur la nouvelle régulation de l'énergie. Le document sera complété au fur et à mesure.

Indépendamment de l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations en lien avec l'acte modificateur unique, l'ElCom a édicté la directive 1/2025 concernant le « WACC de la production ». Le WACC de la production 2025 est de 5,10 %. C'est la dernière fois que l'ElCom fixe le WACC de la production dans une directive. À partir de l'année tarifaire 2026, le taux d'intérêt applicable sera celui prévu à l'art. 4, al. 3, let. b, ch. 2, OApEl.

[Directives](#)
[Communications](#)

Limitation temporaire du prix de l'énergie de réglage secondaire depuis début mars

L'énergie de réglage secondaire (ERS) est acquise par le gestionnaire de réseau de transport Swissgrid afin de compenser les déséquilibres à court terme qui surviennent dans le réseau électrique et de maintenir la stabilité du système. Conformément à l'art. 20, al. 2, let. b, LApEI et à l'art. 22, al. 1, OApEI, l'acquisition de l'énergie et de la puissance de la centrale sur laquelle elle repose doit se faire au moyen d'une procédure axée sur le marché, non discriminatoire et transparente. Depuis l'introduction d'un nouveau système d'acquisition à la mi-2022, les prix de l'ERS avaient augmenté de manière significative, surtout à partir de l'été 2024. Une analyse de l'EICom a révélé que cette hausse des prix ne se justifie pas fondamentalement et que le mécanisme du marché ne fonctionnait apparemment que de manière incomplète. Comme mesure corrective à court terme, un plafond de prix temporaire (appelé plafond) a été introduit à partir de début mars 2025. Seuls les prix des offres de fourniture d'énergie (ERS) sont concernés par ce plafond, la puissance de production de la centrale (PRS) n'est en revanche pas touchée. De plus, la limitation des prix ne s'applique qu'à une partie des offres ERS, à savoir les offres dites obligatoires, qui reçoivent déjà une indemnisation pour la puissance mise en réserve (PRS). La limite de prix convenue est de 1000 EUR/MWh (jusqu'à présent 15 000 EUR/MWh) et est valable jusqu'à fin 2025. L'EICom analyse en permanence les effets du plafond mis en place début mars sur les prix des ERS et PRS. Elle publiera les premières évaluations à ce sujet dans les semaines à venir. Parallèlement, elle évalue d'autres mesures à moyen et long terme avec les acteurs concernés afin, d'une part, de réduire la quantité d'énergie d'ajustement ou de réglage nécessaire pour stabiliser le réseau et, d'autre part, de renforcer les liquidités et la concurrence sur le marché de l'énergie de réglage.

Denis Spät devient le nouveau chef de la section Prix et tarifs de l'EICom

Denis Spät devient le nouveau chef de la section Prix et tarifs du Secrétariat technique de l'EICom. Il succède à Barbara Wyss, qui souhaite réduire son activité et démissionner de son poste de direction. Cette dernière continuera à apporter ses connaissances spécialisées et sa solide expérience en tant que spécialiste technique à l'EICom.

Denis Spät possède plusieurs années d'expérience dans le secteur de l'électricité. Ingénieur en économie de formation, il est actuellement responsable de la réglementation stratégique chez BKW. À ce titre, il dirige une équipe chargée de la gestion stratégique de la réglementation du groupe BKW en Suisse et à l'étranger. Il a également participé à diverses commissions et groupes de travail dans ce secteur, notamment en tant que président de la Commission des questions régulatrices de l'Association des entreprises électriques suisses (AES). Denis Spät devrait prendre ses fonctions de chef de la section Prix et tarifs de l'EICom en octobre 2025.

Séances d'information 2025 à l'intention des gestionnaires de réseau

Cette année, le Secrétariat technique de l'EICom organise à nouveau des séances d'information en ligne destinées aux gestionnaires de réseau et à toutes les autres personnes intéressées.

Nous vous proposons quatre séances en ligne en trois langues : des places sont encore disponibles pour ces trois dates :

Mardi	20 mai 2025	09 h 00-11 h 00	En ligne	Allemand
Mercredi	21 mai 2025	09 h 00-11 h 00	En ligne	Italien
Jeudi	22 mai 2025	13 h 30-15 h 30	En ligne	Français

Nous aborderons les thèmes suivants :

- Questions d'actualité concernant les prix, les coûts et les tarifs : tarification de l'approvisionnement de base, coûts/tarification des mesures, mesures d'efficacité, changement de pratique concernant le FRN du réseau
- Thèmes juridiques d'actualité : compteurs intelligents, redevances, directives et communications, perspectives concernant l'acte modificateur unique

Nous nous réjouissons de votre participation !

[Inscription](#)

Atelier sur la surveillance du marché 2025

L'atelier organisé par la Section Surveillance du marché aura lieu cette année le 16 mai 2025, de 09 h 00 à 13 h 00, au Media Center du Stade de Suisse Wankdorf, à Berne. Cette manifestation nous permettra de vous présenter les évolutions que connaît actuellement la surveillance du marché en Suisse. Le suivi du marché dans des situations de marché exceptionnelles y est notamment examiné de plus près. L'atelier se terminera par une séance de questions/réponses. Il se tiendra en allemand.

Vous trouverez le programme et toutes les informations utiles pour votre inscription sur le site Internet de l'EICOM.

[Vers le programme et l'inscription](#) (en allemand)

À vos agendas : tutoriels concernant EDES et la comptabilité analytique

Le secrétariat technique de l'EICOM propose à nouveau cette année des tutoriels en ligne concernant le système de livraison de données EDES et la comptabilité analytique.

Dates :

Mercredi	4 juin 2025	14 h 00-16 h 30	En ligne	Allemand
Jeudi	12 juin 2025	13 h 30-16 h 00	En ligne	Allemand
Mardi	17 juin 2025	09 h 30-12 h 00	En ligne	Français

Réservez dès aujourd'hui ces dates dans votre agenda. De plus amples informations concernant l'inscription et l'invitation suivront dans les prochaines semaines. Nous nous réjouissons de votre participation !

Renseignements :

Antonia Adam, Médias et communication
Commission fédérale de l'électricité ElCom
Secrétariat de la commission
Christoffelgasse 5
CH-3003 Berne
Tél. +41 58 466 89 99
antonia.adam@elcom.admin.ch
www.elcom.admin.ch